

Le 4 mars 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 4 mars 2013 à 19h30 à la salle du conseil municipal de Mayo, Québec.

SONT PRESENTS : Son Honneur Le Maire Normand Vachon et les Conseillers Réal Madore, Réjean Bouladier, Pierre Robineau et Ian DeCotret Brazeau et les conseillères Elisabeth Roos Blanchette et Joanne St-Amour Sanscartier.

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Le Maire Normand Vachon, l'assemblée fut délibérée comme suit:

**2013-03-035**                      **Adoption procès-verbal du 2013-02-04**

Proposé par Pierre Robineau  
Appuyé par Réal Madore

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-036**                      **Adoption procès-verbal du 2013-02-19**

Proposé par Réal Madore  
Appuyé par Ian DeCotret Brazeau

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2013 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Permis : Janvier – Février**

Robert Ryan	Construction	Route 315
Lauzon-Foresterie	Abattage d'arbres	Rang 10
Catherine Girard	Lotissement	Burke
Steve Dicaire	Lotissement	Lavell

**2013-03-037**                      **Adoption des comptes**

Proposé par Pierre Robineau  
Appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants suivants:

Banque	Visa	206.27 \$
	Hydro Québec	<u>1 376.56 \$</u>
		1 582.83 \$
5146	Yves Lafleur	54.85 \$
5147	2963-2072 QUEBEC INC.	5 375.08 \$

5148	Fonds de l'information foncière	6.00 \$
5149	Infotech	1 437.19 \$
5150	MRC Papineau	14 771.18 \$
5151	Pyromateck	114.87 \$
5152	Jean V. Dubuc C.A.	7 789.56 \$
5153	Transcontinental	153.90 \$
5154	Agence de revenu du Canada	1 227.95 \$
5155	Ministère du revenu du Québec	1 809.57 \$
5156	EXEL Radio	651.39 \$
5157	SAAQ	2 946.18 \$
5158	Servitech	903.37 \$
5159	Tricentris	550.40 \$
5160	Dépanneur Mauzeroll	454.06 \$
5161	Transport Michel Deschamps & fils	258.69 \$
5162	GENS	339.40 \$
5163	Lahaie Marial	82.56 \$
5164	Lettrage des 2 Vallées	28.74 \$
5165	Dunton Rainville	68.99 \$
5166	Telebec	82.11 \$
5167	Atelier Mécanique ATO	301.59 \$
5168	Construction Curtis Lavell	15 615.90 \$
5169	Ministère du revenu du Québec	<u>2 030.01 \$</u>
		57 053.54 \$
491-498	Salaires	7 378.16 \$
		66 014.53 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-038**                      **Rapport financier 2012**

Attendu l'article 966.2 du code municipal, qui oblige le vérificateur à faire rapport de sa vérification au conseil;

Attendu le dépôt des états financiers préparés par Jean V. Dubuc, comptable agréé;

Il est proposé par Réjean Bouladier  
Et appuyé par Elisabeth Roos Blanchette

Que la municipalité accepte le rapport financier 2012, tel que préparé par Monsieur Jean V. Dubuc, Comptable agréé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2013-03-039**                      **Factures Fête de Noël**

Attendu la résolution 2012-11-129 qui accorde un budget de 500\$ à Elisabeth Roos Blanchette pour l'organisation de la Fête de Noël pour les enfants de la municipalité de Mayo;

Attendu les discussions au comité de travail du 27 novembre concernant la possibilité d'un dépassement du budget;

Attendu qu'Elisabeth Roos Blanchette a présenté des factures pour 699.60\$;

Il est proposé par Ian DeCotret Brazeau  
Et appuyé par Pierre Robineau

Que la municipalité rembourse la somme de 199.60\$ à Elisabeth Roos Blanchette à même le budget de loisirs de 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-040**                      **Gestion des cours d'eau**

Attendu la résolution 2009-04-041 qui désigne M. Yves Lafleur, à titre de personne désignée au sens de la loi sur les compétences municipales pour l'application de l'entente inter municipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau;

Il est proposé par Réal Madore  
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que M. Marial Lahaie soit nommé personne désignée au sens de la loi sur les compétences municipales pour l'application de l'entente inter municipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-041**                      **Équipement informatique**

Attendu la réorganisation administrative suite à l'embauche d'une adjointe administrative;

Attendu le besoin d'acquérir de l'équipement informatique pour le directeur général;

Attendu le besoin sans cesse grandissant de pouvoir avoir tous les employés de la municipalité sur un même réseau;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Et appuyé par Pierre Robineau

D'acquérir deux portables (directeur général et directeur sécurité incendie) au coût de 2946.61\$ taxes incluses de la firme Groupe DL solutions informatiques.

En plus un montant d'environ 225.00\$ plus taxes par appareil pour l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-042**                      **Antonin St-Amour**

Il est proposé par Normand Vachon  
Et appuyé unanimement

Que la municipalité de Mayo présente à M. Antonin St-Amour, propriétaire à Mayo, ses plus sincères félicitations pour sa récente nomination au «Temple de la renommée du hockey 80 +».

**013-03-043**                      **Colloque FQISI**

Attendu l'organisation du 28<sup>e</sup> colloque de la Fédération Québécoise des intervenants en sécurité incendie qui se tiendra du 26 au 28 avril 2013 sur le territoire de la MRC Papineau;

Attendu que le Conseil des maires de la MRC Papineau a accepté que chaque municipalité contribue pour au moins 100\$;

Il est proposé par Elisabeth Roos Blanchette  
Et appuyé par Réal Madore

Que la municipalité de Mayo verse 100\$ à l'organisation du 28<sup>e</sup> colloque de la Fédération Québécoise des intervenants en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-044**                      **Embauche architecte**

Attendu que le règlement 2011-02 portant sur la délégation au directeur général du pouvoir de former un comité de sélection en application de la politique de gestion contractuelle;

Attendu le projet d'agrandissement du centre municipal;

Attendu l'obligation d'embaucher un architecte;

Attendu l'estimé des coûts des honoraires professionnels de l'architecte supérieur à 25 000\$;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Et appuyé par Pierre Robineau

Que le directeur général invite 3 firmes d'architectes à soumettre leur candidature pour la réalisation des plans et devis de l'agrandissement du centre municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-03-045**                      **Levée de la séance**

Il est proposé par Elisabeth Roos Blanchette  
Et appuyé par Réjean Bouladier

Que la séance soit et est close

---

Normand Vachon  
Maire

---

Yves Lafleur  
Secrétaire trésorier